



# Analyse du rapport de la Cour des comptes sur la mise en place des ESPEs (mars 2018) et de la réponse des ministres Blanquer et Vidal

## ESPE et formation des enseignant.e.s et des CPE : la curée est commencée...

4 juin 2018 : la Cour des comptes vient enfin de rendre public son rapport du 12 mars 2018 sur « la mise en place des ESPE », rapport remis au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les deux ministres sont immédiatement répondu.

### 1) Le rapport de la CDC

Ce rapport à charge confirme malheureusement les alertes lancées par la CGT dès le mois de février 2018 et dessine assez nettement le profil des attaques imminentes à l'encontre de ce qui reste encore debout dans la formation des enseignant.e.s et des CPE de l'enseignement public. Fort de ce rapport et de sa propre « expertise » en la matière, le gouvernement Macron/Philippe, poursuivant et amplifiant l'œuvre nocive de ses prédécesseurs, prépare ainsi le terrain à l'amplification finale de l'œuvre de démolition des conditions mêmes de formation.

On pourrait croire que la première et seule préoccupation de la cour des comptes soit financière et que son étude n'ait pour seul objectif qu'une réduction des coûts et des « gaspillages ». Le rapport estime en effet à 1,1 milliard d'€ le coût de la formation des enseignant.e.s et préconise une réduction de ce coût en proposant une série de mesures réunies par un même objectif : faire que le ministère de l'éducation nationale (l'employeur) reprenne la main sur les Espés, au détriment du pouvoir de l'Université (le formateur principal). C'est le sens de l'axe 1 du rapport : « **RENFORCER LE PILOTAGE DE L'ÉTAT FACE AUX UNIVERSITÉS** ».

Ainsi, après avoir confié le dossier de la formation des maîtres à un enseignement supérieur public éclaté en universités néolibéralisées (c'est-à-dire animées par la concurrence, l'élitisme, le management par la pression accrue et le culte de « l'excellence », la compression budgétaire, etc.), le pouvoir peut désormais prendre prétexte des dégâts humains, pédagogiques, matériels et budgétaires des dernières années pour reprendre la main, récupérer la maîtrise des débris de la formation et des ESPEs et porter le coup de grâce en lançant pêle-mêle des idées telles que :

- « *Une carte des formations à rationaliser* » (comprendre : fermer des formations, des sites, fusionner...);
- « *Une méconnaissance des coûts à surmonter* » (comprendre : renforcer l'étranglement budgétaire de la formation);
- la fusion des ESPEs, la nouvelle caporalisation de la formation, la réduction de l'empreinte universitaire à un affichage, etc.

Du coup, on voit bien que les 6 propositions du rapport vont dans le même sens :

- **recommandation n°1** : « *Identifier dans les contrats des sites universitaires concernés la mission de formation des enseignants ; prévoir en annexe des contrats, un document d'orientation pour l'offre de formation MEEF au sein du site ; préciser dans le dialogue de gestion annuel les moyens au bénéfice de l'ÉSPÉ.* »

Alors qu'on nous parle sans arrêt depuis 2008 de l'autonomie des universités et de l'universitarisation de la formation dans les Espés, la CDC veut un pilotage ministériel plus centralisé, en particulier sur le financement. Cela pourrait aller dans le bon sens... si nous ne connaissions pas les intentions destructives du gouvernement et la feuille de route néolibérale du programme CAP 2022 : réduction massive du nombre de postes de fonctionnaires, attaques sur les statuts, etc.

- recommandation n°2 : « *Rationaliser l'offre de formation en affirmant le rôle d'impulsion de la région académique pour promouvoir les coopérations inter-ÉSPÉ et mutualiser des formations au niveau inter-académique* ».

Cela signifie de nouvelles coupes sombres au niveau de l'offre de formation, à relier avec les fusions d'académies en cours. C'est la nouvelle région académique qui prendrait la main, en lien avec la volonté de fusionner les académies. « Rationaliser » voudra dire fermer des centres, des sites départementaux, des préparations au concours, fusionner des filières, amplifier les leures de la formation à distance, contraindre les personnels à la mobilité, etc...

- recommandation n°3 : « *Mettre en place un dispositif d'évaluation de l'évolution des pratiques enseignantes et de l'entrée dans le métier à la suite de la création des ÉSPÉ* ».

Il ne faut pas que ce dispositif fonctionne sur le modèle de l'audit patronal ; il faudrait au contraire qu'il ouvre vers une construction collective, mettant en œuvre le savoir-faire des chercheur.se.s et donnant une place importante à l'expression des organisations syndicales, des étudiant.e.s des ESPEs et des enseignant.e.s et CPE récemment titularisé.e.s. Ce n'est hélas pas dans le sens de ces « états généraux des ESPEs » que progressent les deux ministères.

- recommandation n°4, « *Formaliser et systématiser les procédures académiques de suivi des stagiaires et de repérage des difficultés ; organiser pour chaque stagiaire en difficulté un plan de formation et de suivi individualisé et, préalablement à la titularisation, formaliser l'engagement de l'intéressé à suivre ce plan ; débiter les formations complémentaires dès l'année de stage* ».

C'est une recommandation très inquiétante quant à l'usage qui en serait probablement fait par la hiérarchie des IA, des IPR et des IEN. Certes, comme le dit justement le rapport, il faut « *organiser un accompagnement renforcé lors de l'entrée dans le métier* ». Mais, dans le contexte d'étranglement budgétaire et d'autoritarisme néolibéral, cet « accompagnement renforcé » sera surtout un renforcement du *contrôle* des stagiaires, autrement dit du *flicage* des enseignant.e.s et de leurs formateur.trice.s, pour par exemple surveiller qu'ils utilisent la méthode « vraie » d'apprentissage de la lecture (celle du livret Blanquer), qu'ils mettent bien en place l'emploi du temps 1/4h par 1/4h d'heure fourni par le ministère, qu'ils n'écoutent pas trop les syndicats contestataires, etc... Ces dérives, qui sont déjà largement en place dans certains secteurs de la formation, pourraient s'amplifier et nous conduire vers un « formatage » plus important des étudiant.e.ts, des stagiaires, des néotitulaires et de leurs formateur.trice.s.

Les conditions actuelles de formation sont catastrophiques et les parcours initiaux de formation sont souvent très douloureux pour les stagiaires. Face à cela, des dispositifs de « soutien » sont déjà formellement en place, sans impact réel sur l'accompagnement des difficultés des jeunes collègues. Cette nouvelle recommandation a donc un aspect simplement rhétorique.

- recommandation n°5 : « **Développer la bivalence et la polyvalence dans les parcours de licence, proposer des licences combinant une majeure et une mineure pouvant relever d'UFR différentes, et offrir aux étudiants de licence des modules de formation de nature à éclairer leur orientation vers les métiers de l'enseignement** ».

C'est ce que veut Blanquer pour tous les enseignant.e.s : la bivalence. Certes la polyvalence est liée au premier degré mais nous savons bien que la volonté de l'étendre au secondaire et au supérieur a surtout pour justification le cadre budgétaire (chute des postes aux concours, pénurie d'enseignant.e.s). Elle a aussi un lien avec la conception du métier d'enseignant.e et avec le statut. Par exemple, étant donné que nous manquons de professeur.e.s de maths, il s'agit de pouvoir obliger les professeur.e.s de physique-chimie à faire des maths, même s'ils ne sont pas formés pour cela ; De même, étant donné que le ministère supprime des heures de SVT au lycée, il faut pouvoir « reconvertir » un.e prof de SVT en informatique... Cette recommandation est évidemment en lien avec la volonté actuelle de remise en cause du diplôme de licence.

- recommandation n°6 : « **Placer les épreuves d'admissibilité en fin de licence ; asseoir davantage les épreuves d'admission, qui seraient placées au cours de l'année de M1, sur des enseignements de professionnalisation** ».

Nous nous interrogeons sur le sens et sur la faisabilité de de cette proposition, d'autant plus que l'expérience malheureuse de première vague des ESPEs montre la nocivité d'un calendrier plaçant les épreuves d'admission « en cours d'année ». Que deviendraient les recalés des épreuves orales ? Par contre, le rapport n'apporte aucune précision sur des questions essentielles : sous quel statut seraient recrutés ces nouveaux.elles enseignant.e.s et CPE ? La CGT rappelle que son projet pour les ESPEs revendique un concours complet niveau licence, ouvrant droit au statut de fonctionnaire-stagiaire et à une véritable formation universitaire par alternance progressive durant deux ans, poursuivie par de substantiels compléments de formation en T1/T2 (permis par des décharges de service).

La notion d'enseignements de professionnalisation nécessite aussi des précisions et des garanties.

Au global, ces recommandations, qui comportent çà et là quelques remarques acceptables, signifient surtout que la curée est ouverte sur les ESPEs actuelles. Les nouvelles ESPEs n'auront plus grand-chose d'« universitaire ». C'est l'employeur, le ministère de l'éducation nationale, qui contrôlera tout et décidera de tout, sans se soucier de la liberté pédagogique des enseignant.e.s et des pratiques critiques et réflexives permises par les libertés académiques et la recherche. D'ailleurs, alors que la rhétorique ministérielle serine depuis plusieurs années la ritournelle du « rôle majeur » des ESPEs dans la recherche éducative et de « l'adossement des masters à la recherche », cet aspect est totalement absent du rapport. Cela montre bien que les ESPEs sont appelés à devenir une simple annexe des rectorats, des IPR et des IEN, avec un rôle essentiellement « certificatif » et de « suivi des jeunes collègues », recouvert par un vernis universitaire (quelques CM...). C'est une nouvelle fois une formation au rabais qui est envisagée, ce qui est à relier avec le projet plus global de démolition du statut de la fonction publique avec la généralisation de l'embauche de contractuels...

## 2 La réponse des deux ministres

Il s'agit en fait d'une fausse réponse, puisque manifestement ces gens-là sont parfaitement d'accord entre eux et travaillent de concert en ajustant leurs agendas.

Les deux ministres développent une argumentation sur plusieurs axes :

- 1) L'autosatisfaction et la solidarité avec l'étape précédente de la politique imposée à la formation des maîtres. Par exemple, les ministres ne craignent pas d'affirmer que « *Les retours de l'enquête 3DIR (DGESIP, DGESCO, DGRH) en octobre 2014 attestaient déjà de l'effectivité de ce tutorat mixte. Une autre enquête de janvier 2016 témoigne de l'effort considérable fourni pour former les tuteurs et établir une culture commune. Un grand nombre d'ÉSPÉ a développé des modalités de mise en commun via des espaces numériques partagés, à même de faciliter le travail collaboratif.* »

Ce bilan enthousiaste est hallucinant quand on connaît les dégâts provoqués dans les ESPEs et la montée en puissance de la souffrance professionnelle des stagiaires et des personnels (attestée par les CHSCT). Mais ni la CDC ni les ministres ne parlent des personnels et n'intègrent les CHSCT dans leur bilan.

- 2) La confirmation du rôle moteur de la région académique pour « *piloter l'offre de formation* » : « *la région académique, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur, constitue un levier d'action efficace pour promouvoir les coopérations inter-ÉSPÉ et mutualiser des formations au niveau inter-académique.* » Il y a de quoi s'inquiéter pour les sites départementaux, les disciplines à faible effectif, etc. Les ministres valorisent une « *réflexion sur la cartographie économique des ESPE* », afin de permettre notamment des « *formats pédagogiques innovants* » (la fin du présentiel, autrement dit...).

- 3) L'accentuation d'une individualisation du suivi/contrôle des stagiaires centrée sur les « *compétences* », par exemple avec un « *radar d'acquisition et de performance* » (sic !) et avec des dispositifs « *d'auto-positionnement* » dans lesquels on reconnaît le management néolibéral par compétences et responsabilisation négative des individus.

- 4) Le rappel du rôle important de la hiérarchie (les inspecteurs), qui est abondamment décrit par Blanquer. Par contre le travail des pairs (les formateurs de terrain) et celui des universitaires est passé sous silence. Il y a là toute une conception de la formation comme formatage initial.

- 5) L'éloge du précaire, avec l'exemple des EAP au sein de « *parcours d'apprentissage du métier en alternance, dès la première année de master MEEF* ». C'est l'annonce de la contractualisation des admissibles aux concours, qui seront encore plus qu'aujourd'hui la force d'appoint du ministère pour réduire les postes de fonctionnaires. Le ministère affirme donc vouloir élargir son « *vivier de recrutement* ».

- 6) L'éloge de la polyvalence des enseignants, qu'il faudrait développer en n'enfermant pas les étudiants dans des « *parcours tubulaires* » (sic).

- 7) L'annonce d'une nouvelle modification de la place des concours, avec « *une épreuve d'admissibilité en fin de licence et d'une épreuve d'admission située en M1 ou en M2* ». Toutefois les ministres confessent que cela ne pourra pas être opérationnel avant 2020.

### 3 Prises de parole des ministres

Voir un article très intéressant à lire sur le *Café pédagogique*.

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2018/06/06062018Article636638643753920998.aspx>

La première logique des ministères étant de faire des coupes budgétaires, **Blanquer ferait le choix de l'admission en fin de M2, comme l'avait annoncé la CGT FERC-SUP**. Cela permettrait de supprimer d'un trait de plume 25000 postes de fonctionnaires stagiaires : c'est pile poil le volume des suppressions de postes prévues pour l'éducation nationale...

Pendant les 2 ans du Master, il se confirme que l'alternance (donc le fait que les étudiants soient en responsabilité à mi-temps) se ferait sous un statut de contractuel. C'est déjà le cas à Créteil pour le M1 en alternance et on voit cela se développer un peu partout avec le recrutement de contractuels à mi-temps en M2 adapté (non-lauréats des concours), par exemple cette année à Nantes dans le 1<sup>er</sup> degré.

Tout cela s'inscrit dans le cadre de la feuille de route *Action publique 2022*. C'est bien le statut des enseignants fonctionnaires qui est visé. Il va d'ailleurs commencer à exploser dès l'année prochaine (comme celui de tous les fonctionnaires) avec la casse du système de pension, qui est justement un des pans importants du statut. Dès 2019, avec application totale en 2025, le gouvernement veut aligner les retraites du public et du privé avec un système de points.

Enfin, on voit bien que les échanges entre la cour des comptes et le ministère datent du mois de mars dernier mais que Blanquer a souhaité différer les annonces, sans doute à cause du climat social et du souci d'attendre juin et l'approche de la fin d'année.